ÉPARGNE ET RETRAITE COLLECTIVES

REER collectif et RVER (Québec seulement)

Délais de traitement des cotisations pour l'année d'imposition 2024

Veuillez prendre connaissance des délais de traitement des cotisations pour vous assurer qu'elles soient traitées à temps et comptabilisées pour l'année d'imposition 2024. Autrement, les cotisations seront traitées, mais seront comptabilisées pour l'année d'imposition 2025.

Date limite de versement des cotisations : le 3 mars 2025

La date limite pour verser des cotisations à un REER collectif ou à un RVER (Québec seulement) pour l'année d'imposition 2024 est le **lundi 3 mars 2025.**

Délais de traitement des cotisations par mode de paiement

Pour être traitée à temps pour l'année d'imposition 2024, l'information sur les cotisations doit être reçue aux bureaux administratifs de iA Groupe financier dans les délais indiqués ci-dessous pour chaque mode de paiement.

Paiements préautorisés (PPA)

Les cotisations faites en ligne via la section *Remise des cotisations* de l'Espace client, **jusqu'à 18 h le 3 mars 2025**, seront traitées pour l'année d'imposition 2024. Si vous n'êtes pas inscrit au paiement préautorisé (PPA), le formulaire *Entente de paiements préautorisés (PPA) pour une entreprise,* accompagné d'un spécimen de chèque portant la mention « Annulé », reçus **jusqu'à 16 h le 3 mars 2025** seront traités pour l'année d'imposition 2024. Le formulaire est disponible dans la section *Documents et outils* de l'Espace client.

Transferts de fonds électroniques

Les transferts de fonds électroniques dans le compte bancaire de iA Groupe financier **reçus jusqu'à 16 h** le 3 mars 2025 seront traités pour l'année d'imposition 2024.

Paiements par le site Internet d'une institution financière

Les paiements transmis par le site Internet d'une institution financière **reçus au plus tard le 3 mars 2025** seront traités pour l'année d'imposition 2024. Veuillez prévoir un **délai de 24 à 48 heures ouvrables** de l'institution financière pour la transmission de l'information à iA Groupe financier.

Cotisations transmises par les participantes et participants

Les participantes et participants peuvent évidemment verser des cotisations au REER collectif ou au RVER (Québec seulement) pour l'année d'imposition 2024. Les détails sur les façons de cotiser sont indiqués dans l'Espace client dans la section *Cotisations*.

Service à la clientèle

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de iA Groupe financier au **1 800 567-5670,** du lundi au vendredi de 8 h à 20 h. Bureaux administratifs de iA Groupe financier :

Toronto
Épargne et retraite collectives
26, rue Wellington Est, bureau 600
Toronto (Ontario) M5E 1S2
Télécopieur : 1 866 395-5553
pension@ia.ca

Québec
Épargne et retraite collectives
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
Télécopieur : 1 800 786-6065
pension@ia.ca

Notez que les heures sont indiquées ci-dessus selon l'heure de l'Est (HE).

iA Groupe financier

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

ia.ca

MKG(2025-01)-ACC